

Avenir Littoral

Édition 2024

Réunion d'information – 4 avril 2024

Déroulé de la présentation

- Plan littoral 21 et Avenir Littoral
- Caractéristiques d'Avenir Littoral 2024
- Questions / Réponses



Le Plan Littoral 21

10 mars 2017 : signature de l'accord cadre État-Région-CDC

Ambition et objectifs :

- **1 vision stratégique et prospective** « *définir un modèle de développement inclusif adapté au changement climatique et à la croissance démographique, permettant d'être un moteur de développement de l'économie bleue* »
- **1 accompagnement des territoires littoraux** pour déployer les moyens sur 3 orientations :
 - *Pour une vitrine française de la résilience écologique*
 - *Pour une économie innovante qui irrigue tout le territoire*
 - *Pour un littoral symbole d'attractivité, d'accueil et du vivre ensemble*

Avenir Littoral est l'accélérateur d'innovation du PL21 : outil permettant de dynamiser l'orientation 2 du PL21 tout en ciblant des thématiques d'enjeux majeurs pour les territoires.

Le Pôle Mer Méditerranée et l'Agence régionale de développement économique AD'OCC ont pour mission d'accompagner l'Etat et la Région sur Avenir Littoral.

Avenir Littoral

Objectifs :

- Développement de solutions innovantes par et pour les acteurs du littoral,
- Pour accompagner l'émergence de nouvelles filières économiques maritimes,
- En réponse aux défis climatique, écologique, démographique et économique.

Chiffres-clé :

- 34 projets lauréats impliquant plus de 88 acteurs (entreprises, laboratoires, associations...),
- Un budget total de plus de 11M€,
- Une aide publique attribuée de près de 6M€.

Un catalogue recensant les 34 projets lauréats :



Avenir Littoral



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée



L'ACCÉLÉRATEUR D'INNOVATION DU PLAN LITTORAL 21

2019, première édition :

- 4 thèmes : hali-alimentaire, numérique, appui aux PME, professionnalisation.
- 9 projets déposés : 8 lauréats pour un total de 1,4 M€ de crédits État et Région

2020, deuxième édition :

- 3 thèmes : érosion et submersion marine, éco-matériaux, observation et anticipation de la gestion des risques.
- 28 projets déposés : 11 lauréats pour un total de 2 M€ de crédits État et Région

2021, troisième édition :

- 3 thèmes : valorisation et recyclage des déchets à la mer, gestion de l'eau, tourisme résilient littoral.
- 14 projets déposés : 5 lauréats pour un total de 900 K€ de crédits État et Région

Avenir Littoral



2022, quatrième édition :

- 3 thèmes : verdissement du nautisme, production et valorisation des bioressources marines, solutions bioinspirées pour les activités littorales et maritimes.
- 21 projets déposés : 8 lauréats pour un total de 1,2 M€ de crédits État et Région

2023, cinquième édition :

- 2 thèmes : Soutien à la transition durable de la filière pêche, Soutien à la transition durable de la filière aquacole
- 7 projets déposés : 3 lauréats pour un total de 600k € de crédits État et Région

2024- Règlement

Informations pratiques

Axe thématique 1

8

Solutions innovantes pour le maintien, la préservation, la restauration de la biodiversité marine et lagunaire et la désartificialisation des milieux lagunaires et marins.

Il s'agit de limiter l'impact anthropique (pollutions, pressions des usages...) et du changement climatique sur la biodiversité (espèces, habitats, fonctions écologiques) marine et lagunaire. Une attention particulière sera portée aux projets proposant des outils et aménagements éco-conçus limitant les matériaux susceptibles de diffuser des pollutions dans le milieu naturel (microplastiques...) et générant un minimum d'impacts en matière d'artificialisation en mer.

Axe thématique 2

9

Solutions innovantes pour optimiser la gestion de l'eau dans les activités de l'économie bleue (ports, nautisme, transformation des produits de la mer etc.).

Les projets devront avoir pour objectif de réaliser in fine des économies d'eau (réutilisation, réduction à la ressource via nouveau process...) répondant ainsi à l'axe 1 « optimisation des usages de l'eau » du Plan Régional Eau. Le choix de cette thématique est également une continuité opérationnelle des échanges ayant eu lieu le 3 novembre 2023 lors du Rendez-vous du Parlement de la Mer sur la « sécurisation de la ressource en eau sur les territoires littoraux ».

Critères d'éligibilité

10

- ❖ **Statut juridique** : entreprises de toutes tailles et de tous types de statut juridique, ainsi que les associations Loi 1901 dont le compte de résultat de la structure fait apparaître au moins 50% de recettes issues de la vente de biens ou services.
- ❖ **Localisation du porteur de projet** : une entreprise ou association localisée sur le territoire de la région Occitanie sera privilégiée. Les structures hors région dont le siège social est situé dans l'Union Européen sont acceptées sous réserve de présenter une preuve d'intention de s'implanter en région (récépissé de demande de numéro SIRET).
- ❖ **Lieu de réalisation du projet** : le territoire de mise en œuvre du projet est celui de la région Occitanie.
- ❖ **Durée** : le projet doit être exécuté dans un calendrier d'une durée de 18 mois maximum, à partir de la date de notification du titulaire.
- ❖ **Axe** : le projet doit être en adéquation avec l'axe thématique.

Coûts éligibles

11

❖ Coûts éligibles

Les dépenses éligibles concernent les dépenses directes; c'est-à-dire les dépenses strictement et exclusivement liées au projet:

- Dépenses de personnel
- Dépenses d'investissement
- Frais de missions et de déplacement qui ne devront pas dépasser 15% du montant total des dépenses éligibles présentées
- Coûts d'études et/ou d'analyses préalables
- Autres coûts liés au projet (achats, consommables,...)

Financement

❖ Financement

Assiette éligible du projet : entre 45 000 et 300 000 €

Le montant de subvention sera compris entre 20 000 € et 135 000 €

Pour la part des dépenses éligibles,

Par exemple, pour un projet individuel porté par une Petite Entreprise : le taux **maximum** d'intervention est de 45% implique une part d'autofinancement d'au moins 55% de la part du porteur de projet, et sera déterminé en fonction de la nature des travaux et du statut juridique du porteur.

Taux maximum :

Type d'entreprise	Petite Entreprise	Moyenne entreprise	Entreprise de taille intermédiaire et +
Individuel	45%	35%	25%
Collaboratif	60%	50%	40% *

**Eligible uniquement si une PME est associée*

Critères de sélection

Critères de sélection	Description
Caractère innovant et valeur ajoutée du projet	Degré de rupture en termes d'innovation technologique ou non technologique (offre, organisation, modèle d'affaires) et caractère innovant par rapport à l'état de l'art; développement de nouveaux produits ou services innovants conduisant à une mise sur le marché et à la génération de retombées économiques.
Marché	Qualité et robustesse du modèle économique, marché potentiel de la solution développée.
	Développement de produits ou de services qui apportent des réponses opérationnelles
Retombées économiques et financières	Retombées économiques et emplois créés ou maintenus en Région Occitanie issues directement du projet ou de ses suites.
Retombées scientifiques et technologiques	Brevets, publications, nouvelles briques technologiques, etc.
Organisation du projet	<ul style="list-style-type: none"> Groupement : complémentarité des compétences du groupement et adéquation des compétences de l'équipe dédiée au projet ; capacité du porteur et de son consortium éventuel à mener à bien le projet, notamment opérationnelle et financière. Budget / planning : Pertinence de la durée du projet et du budget en cohérence avec l'ambition des travaux à mener.
Critère d'éco-conditionnalité du projet	Pertinence du projet par rapport aux enjeux écologiques et énergétiques, sociaux et éthiques.
Appréciation globale du projet	

Procédure de candidature

14

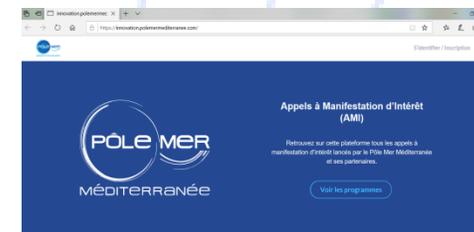
❖ Dossier de candidature

Dépôt du dossier de demande et de l'annexe financière, dont les documents types sont donnés en annexe sur la plateforme numérique de consultation des AMI

❖ Dépôt des dossiers

- En ligne sur la plateforme numérique : <https://innovation.polemermediterranee.com/>

Moteurs de recherche compatibles avec la plateforme: Google chrome, Firefox et Microsoft Edge



Ouverture
8 avril 2024 14h

Clôture
3 juin 2024 à 12h

Calendrier

15

Lundi 8 avril 2024

Lancement
d'Avenir Littoral

Lundi 3 juin

12h
Clôture d'Avenir Littoral

Jeudi 4 juillet 2024

Auditions éventuelles

Automne 2024

Annonce des lauréats et cérémonie de
remise des prix

Plateforme numérique de consultation des AMI et de dépôt de réponse : <https://innovation.polemermediterranee.com/>

Moteurs de recherche compatibles avec la plateforme: Google chrome, Firefox et Microsoft Edge.

Inscription obligatoire sur la plateforme afin de consulter et répondre à cet appel à projet.

L'ensemble des règlements et des annexes (à savoir dossier de demande, annexe financière et demandes de subvention Région et Etat) seront disponibles sur la plateforme à compter du 8 avril.



Questions - Réponses



Une question après ce webinaire ?

Une adresse :

aap-avenirlittoral@polemermediterranee.com

Merci pour votre attention

❖ Contact

Adresse générique dédiée à l'appel à projets « Avenir Littoral » : aap-avenirlittoral@polemermediterranee.com